

Le Jour, 1952
24 juillet 1952

SUR LE REGIME PRESIDENTIEL

On parle quelquefois du régime « **présidentiel** » pour le Liban **sans avoir au juste de quoi on parle.**

Bien appliqué, le régime présidentiel est celui d'un pays fédératif, comme les Etats-Unis, avec toute la machine politique interne des Etats. Mal appliqué, c'est le régime qui permet de temps en temps les violences, les secousses, les crises de tant de républiques de l'Amérique du centre et du sud.

Au Liban, on ne peut pas imaginer « en droit » un régime présidentiel. **Si on l'avait par hasard « en fait », il faudrait être assez sage pour s'en contenter.**

Le Liban est un pays de minorités confessionnelles associées. Théoriquement, peut-être, pourrait-on y concevoir une sorte de « directoire » **omnipotent ; mais, ce directoire, aussitôt qu'il voudrait parler au peuple, ne trouverait plus devant lui que les chefs spirituels. C'est ce qui arrive chaque fois que ce pays, pour une raison ou pour une autre, n'a plus d'Assemblée.**

C'est toujours la même histoire. QUAND ON RECULE, POLITIQUEMENT, AU LIBAN, C'EST DANS LE SANCTUAIRE QU'ON ENTRE A RECULENS. Mauvaise attitude !

Le président le mieux armé, au Liban, est celui qui, conformément à la constitution, décidera de ne pas se faire réélire, et que le peuple, alors, se mettra à chérir au point de tenter, au terme de son mandat, de lui forcer la main. En cette matière, l'exception confirme la règle.

Quand on veut se faire réélire, on est prisonnier de la Chambre et de ses passions : cela nous l'avons vu. Quand on ne veut pas se faire réélire on est indépendant et on peut réformer les mœurs et appliquer la loi ; C'est la raison de la disposition constitutionnelle libanaise dont, après le précédent de la dernière réélection de feu Franklin Roosevelt, les Etats-Unis ont adopté le principe.

Ce qui arrive en ce moment aux Etats-Unis est décisif. Le président Truman qui a décidé de ne pas se représenter, pourrait très probablement se faire réélire s'il le voulait. Mais le président Truman voit les choses comme les a vues en 1797, Georges Washington.

La meilleure chance du Liban n'est pas dans le pouvoir personnel, elle est dans les dispositions personnelles ; sur le plan des détenteurs véritables de l'autorité et de ceux qui les entourent, c'est dans le caractère, dans la simplicité, dans le désintéressement et dans la vertu de l'exemple qu'il la faut chercher.

ON NE SE SOUVIENT PAS ASSEZ, D'AUTRE PART, QUE LE REGIME PRESIDENTIEL, SELON LA FORMULE AMERICAINE, NE SE CONFOND NULLEMENT AVEC LE POUVOIR PERSONNEL. Le régime présidentiel,

contrairement à l'autre, suppose une très large décentralisation. Il suppose, par conséquent, des Etats fédérés et gouvernés à l'intérieur comme ils l'entendent, (comme les cantons suisses) ; il suppose des Chambres fédérales qui constituent le Congrès et qui approuvent les nominations des fonctionnaires les plus importants ; il suppose un pouvoir judiciaire supérieur qui juge de la constitutionnalité des lois et des règlements et qui est représenté par la Cour suprême, aux Etats-Unis. **Sans tout cet équilibre, le pouvoir présidentiels ne serait pas autre chose qu'un pouvoir personnel sans frein ; Mais tout cela on ne le sait pas, il semble, ou on n'y pense plus quand on parle pour le Liban d'un régime « présidentiel ».**

L'élection du président par le peuple, au suffrage direct, au Liban, signifierait, de surcroît un usage inouï et incontrôlable des intrigues, des pressions, des truquages, de l'argent, des faveurs. **Tout le pays en serait pourri.**

L'ELECTION DANS CES CONDITIONS SERAIT UNE FICTION, OU UN IMMENSE DESORDRE, OU LES DEUX. Et, dans telle et telle régions du Liban, le candidat resterait tributaire des mêmes féodaux, des mêmes grands électeurs.

Rappelons, pour mieux éclairer le tableau, qu'il faudrait faire élire, par-dessus le marché, un Vice-président et un sénat à ajouter à la Chambre des représentants.

Tout cela est déraisonnable. Ne vient-on pas de voir un pays aussi évolué que l'Uruguay souhaiter adopter, de préférence au régime présidentiel, celui de la Confédération suisse ?

Ces explications s'imposaient ; quand on s'aventure dans des questions de cette importance encore faut-il n'en point parler à la légère et commencer par les connaître à fond.